

Séance du 16 décembre 2009

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

ABSENTE : Mme Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : URBANISME ET SECTEUR SAUVEGARDE - Zone de restauration immobilière - Attribution de subventions par la Ville.

Mme Boé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

SUBVENTIONS POUR TRAVAUX

Comme suite aux délibérations des 2 Février 1994, 21 Mars 2002 et 22 Décembre 2005 sur le cadre général d'aides aux propriétaires, vous êtes amenés à vous prononcer sur les aides à apporter aux nouvelles demandes. Le tableau ci-dessous précise les subventions individuelles à apporter (sauf précision contraire, la TVA est fixée à 5,5 %).

| PROPRIETAIRES | ADRESSE | MONTANT TRAVAUX TTC (en €) | MONTANT SUBVENTIONS (en €) | | |
|--------------------------|-----------------------|----------------------------|----------------------------|-----------|------------------|
| | | | Montant possible | Plafond | Montant retenu |
| MASSE Guillaume | 14, rue d'Espagne | 2 256,00 | 506,40 | 5 280,00 | 506,40 |
| MAURY | 47, rue d'Espagne | 27 793,00 | 2 659,47 | 7 920,00 | 2 659,47 |
| COPROPRIETE | 14, rue Tour de Sault | 17 578,00 | 1 012,80 | 7 920,00 | 1 012,80 |
| SCI HAYET | 11, rue du Pilori | 23 359,00 | 3 024,98 | 4 686,00 | 3 024,98 |
| AFUL HOTEL DE LA MONNAIE | 5, rue de la Monnaie | 1 541 350,00 | 48 632,45 | 28 512,00 | 28 512,00 |
| MEGARD Thierry | 8, rue d'Espagne | 10 090,15 | 2 522,54 | 4 950,00 | 2 522,54 |
| RILLOT Alain | 6, rue Port Neuf | 9 543,00 | 1 519,20 | 26 400,00 | 1 519,20 |
| SAINT-PAUL Pierre | 65, rue Bourgneuf | 3 972,20 | 506,40 | 5 280,00 | 506,40 |
| SCI ZURETOK / M. HARRAN | 52, rue Bourgneuf | 76 066,71 | 4 014,65 | 11 880,00 | 4 014,65 |

Travaux devant être commencés avant le 1^{er} janvier 2011

Ces subventions seront versées au vu des factures acquittées et si le bénéficiaire s'engage à laisser sur son immeuble un panneau indiquant que son opération est subventionnée par la Ville de BAYONNE, le panneau restant en place pour une durée d'au moins six mois.

Le montant total des subventions pour cette séance est de **44 278,44 €**, induisant un montant total de travaux de **1 712 008,06 €**.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux ou sera fixé conventionnellement avec le pétitionnaire pour les restaurations pluriannuelles.

Je vous demande d'approuver le versement des subventions détaillées ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.